

BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE

Le 5 mai 2025, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 28 avril 2025, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice : 31 représentants 46 voix
 Nombre de membres présents : 14 représentants 19 voix
 Nombre de membres présents ou représentés : 24 représentants 39 voix

Délibération n° BS-2025/03

Objet : Cartographie de la flore et des habitats

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
BERANGER Nathalie	BREYTON Stéphanie
	CLOUZEAU Dominique
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	DELPHIN Maurice
DOLGOPYATOFF BURLET Céline	ESCARON Dominique
GERIN Anne	GUSMEROLI Stéphane
	MICHALLET Bernard
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	MONIN Michelle
GUIGUE Gilbert	
WOLFF Corine	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	POZO Jean-Christophe
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	
	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	PICHON-MARTIN Bertrand

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
REY Freddy à BERANGER Nathalie	CHAVAND Christelle à BREYTON Stéphanie
VIAL Cédric à BERANGER Nathalie	EYMERY Clémentine à BREYTON Stéphanie
	MOREL Véronique à PICHON-MARTIN Bertrand
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	EGO Catherine à CLOUZEAU Dominique
	LAVAL Sylvain à ESCARON Dominique
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix	BOIX-NEVEU Arthur
HABFAST Claus à CLOUZEAU Dominique	
BONNARDON Pierre à ESCARON Dominique	
	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	MOLLIERE Denis à WOLFF Corine

Votants (en voix) : 39
 Exprimés (en voix) : 39
 Pour : 39
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Objet : Cartographie de la flore et des habitats

CONTEXTE

Le Parc naturel régional de Chartreuse présente des milieux naturels d'une grande richesse et une très grande diversité en espèces faunistiques et floristiques.

Cette diversité ne reflète néanmoins pas le nombre exact d'espèces et d'habitats concernés du fait de l'extension du territoire du Parc naturel régional en 2023. De plus, les cartographies d'habitats existantes ont été réalisées en 2000 et 2012, à l'échelle de l'ancien périmètre du Parc. Il paraît ainsi essentiel de mettre à jour cette cartographie et d'apporter aux nouvelles communes du Parc des inventaires floristiques ainsi qu'une cartographie des habitats.

De plus, le Parc portera à partir de 2025 un Atlas de la Biodiversité Communale (ABC). La réalisation ou actualisation d'inventaires floristiques et d'une cartographie des habitats sur les communes du Parc qui participeront à cet ABC semble pertinent et prioritaire.

DESCRIPTIF DE L'OPERATION

Une cartographie de la flore prioritaire et des habitats sera réalisée, prioritairement, sur des communes non-cartographiées à ce jour (nouveau périmètre du Parc) et engagées dans l'Atlas de la Biodiversité Communale du Parc de Chartreuse. Pour réaliser cela, des inventaires botaniques sont réalisés sur le périmètre d'étude pour y définir les habitats selon une typologie précise (EUNIS niveau 4 minimum et échelle 1/10 000^e à 1/20 000^e). S'en suit ensuite une synthèse cartographique réalisée sous SIG.

Une fois la cartographie de la flore et des habitats réalisée, elle permettra aux communes concernées de mieux connaître leur patrimoine naturel, d'appréhender et de localiser les différents enjeux afin de les valoriser et les prendre en compte dans l'aménagement du territoire et les documents d'urbanisme.

BUDGET PREVISIONNEL

Plan de financement prévisionnel maîtrise d'ouvrage PNRC			
Dépenses		Recettes	
Réalisation des inventaires floristiques et de la cartographie des habitats	9 842.50 €	Région Auvergne-Rhône-Alpes	4 921,25 €
		DREAL	4 921,25 €
TOTAL	9 842.50 €	TOTAL	9 842.50 €

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE:

- **D'approuver le projet et son plan de financement.**
- **D'autoriser le Président à signer tous documents se rapportant à cette décision.**

Ainsi fait et délibéré le 5 mai 2025,
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le **06 MAI 2025**

